

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 34 (1962)

**Heft:** 2: Aménagement du territoire

**Rubrik:** Un texte

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

Notre couverture : Le vignoble de Féchy ; les anciennes implantations, groupées, se plient aux exigences de la culture de la vigne ; la gangrène des habitations dispersées est une menace pour l'économie viticole comme pour le respect des sites.

7

---

**Edition** Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne

---

**Comité de patronage**

LAUSANNE  
Fr. Gilliard, architecte  
F. Hermenjat, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale  
E. Virieux, architecte

GENÈVE  
Dr A. Montandon  
E. Martin, architecte

NEUCHÂTEL  
F. Decker, architecte

FRIBOURG  
R. Aeby, architecte

---

**Rédaction** Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA, 6, place du Château, Lausanne  
tél. (021) 21 65 30

---

**Comité de rédaction** Président : A. Maret  
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga

---

**Administration et publicité** Avenue de Tivoli 2, Lausanne  
Chèques postaux II 66 22  
Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation » :

USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

FAS Section romande et Section genevoise de la Fédération des architectes suisses

SCH Société coopérative d'habitation, Lausanne

SCH Société coopérative d'habitation, Genève

SAL Société pour l'amélioration du logement, Genève

SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève

FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève

---

**Abonnements** Suisse : Fr. 9.60 par an. Etranger : Fr. 12.60 Prix du présent numéro : Fr. 1.10. Chèques postaux II 66 22

---

## Un texte

Le fait qu'un terrain a augmenté de valeur ne justifie pas celui qui l'a de tirer de sa vente tout ce qu'il peut obtenir de celui qui veut l'avoir, car l'augmentation de la valeur du terrain est due aux circonstances ; et ce qui a augmenté de valeur n'est pas le terrain « du propriétaire », mais le terrain « du pays » à telle et telle place ; il est donc juste que le propriétaire touche une somme correspondant à l'argent qu'il a immobilisé sur son terrain, y compris les intérêts que l'autorité jugera équitables, mais le « surplus » de cette somme que consent à payer l'acheteur, en raison du profit qu'il veut tirer de ce terrain et de la valeur qu'a pris le terrain du **pays**, devrait revenir à la collectivité.

Ernest Ansermet  
« Les Fondements de la musique dans la conscience humaine. »

## Sommaire :

### Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, ses raisons d'être, ses buts, ses méthodes . . . . .	9
Rénovation urbaine . . . . .	18
Concours international pour la construction d'une exposition européenne de la construction . . . . .	21
Urbanisme . . . . .	21